



POUR UNE COOPERATION RENFORCEE

ENTRE

LA WALLONIE ET LES HAUTS-DE-FRANCE

La Wallonie et les Hauts-de-France sont des territoires unis par une longue tradition de coopération et d'échanges. Les dispositifs mis en place par l'Union européenne, encouragés par une proximité géographique, linguistique et culturelle, ont permis la mise en œuvre de partenariats transfrontaliers solides et porteurs de développement. Ils ont facilité la connaissance réciproque des acteurs de la coopération et ont apporté une réponse aux besoins des habitants.

La Région Hauts-de-France, née de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015, a vu son territoire réunir le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, de nouvelles compétences lui être confiées et celles héritées du passé ont été redéfinies.

Le Président du Conseil régional des Hauts-de-France et le Gouvernement wallon entendent aujourd'hui renforcer et approfondir leurs coopérations en prenant en compte cette nouvelle réalité territoriale et en actualisant le champ thématique de leurs partenariats. Le renforcement de cette coopération prendra en compte les limites du cadre budgétaire des parties concernées et s'effectuera dans le respect des dispositions légales en vigueur.

AINSI, LES SIGNATAIRES DECLARENT LEUR INTENTION DE CONFERER A LEURS RELATIONS BILATERALES UNE QUALITE NOUVELLE D'ENTENTE ET DE PARTENARIAT DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

1. Dans le cadre de la négociation du futur cadre financier de l'Union Européenne.

Suite aux propositions de règlements du 29 mai 2018 de la Commission européenne sur la politique de cohésion, les parties, chacune en tant qu'autorité de gestion de plusieurs programmes européens (des programmes opérationnels régionaux FEDER, FSE, IEJ, des programmes de développement rural, ou encore des programmes de coopération INTERREG et de l'initiative européenne des actions innovatrices urbaines) souhaitent se soutenir mutuellement en intensifiant leur concertation et en faisant part de leurs recommandations et remarques communes.

Les parties veilleront au maintien d'une politique de cohésion pour le développement de leur territoire avec un budget dédié ambitieux.

2. Dans le cadre de la mobilité et l'aménagement du territoire

a) Le projet Seine-Escaut et le Canal Seine-Nord

En dépit du fait qu'ils abritent deux principales régions industrielles d'Europe, les bassins de la Seine et de l'Escaut ne sont pas encore reliés par une voie d'eau permettant la navigation des bateaux à containers et convois poussés.

La liaison Seine-Escaut (« Projet Seine-Escaut » côté Wallon, et « Canal Seine-Nord Europe » côté français) est le plus grand projet TEN-T (Trans-European Network Transport) et représente environ 1 milliard EUR de fonds européens.

En 2017, le Ministre-Président Willy Borsus et son collègue flamand ont tenu à rappeler à l'Etat français l'importance européenne de ce projet dans lequel la Belgique, dans son ensemble, a déjà investi. Les travaux ont déjà démarré côté belge.

Les parties réaffirment leur volonté de voir ce projet stratégique Seine-Escaut aboutir et déclarent mettre tout en œuvre à cet effet.

b) Le désenvasement du Canal Condé-Pommeroeul

Une convention bilatérale a été signée en 2007 par les Ministres wallons et français compétents. Un avenant à la convention, prévoyant un cofinancement 50% - 50% entre la France et la Wallonie, a ensuite été finalisé le 2 mai 2017.

La procédure d'assentiment de l'avenant à la convention sera finalisée par le Parlement de Wallonie en septembre 2018. La mise en service de ce canal transfrontalier sera effective dès 2022.

A travers son Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, la Région Hauts-de-France reconnaît le rôle structurant du canal de Condé-Pommeroeul dans le système fluvial régional, national et européen.

Les parties réaffirment leur soutien aux travaux menés sur ce maillon essentiel des liaisons fluviales transfrontalières.

c) Soutien général à des projets structurants du territoire transfrontalier

Les deux Régions apportent leur soutien aux projets de mobilité et d'aménagement du territoire essentiels au développement du territoire transfrontalier.

Les parties s'engagent à soutenir les projets structurants favorisant la mobilité et l'aménagement dans le territoire transfrontalier.

3) Dans le cadre de l'emploi et de la formation professionnelle

Plusieurs initiatives existent déjà dans ces domaines : Groupes de travail dédiés de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai dont les deux Régions sont membres fondateurs, Accord-cadre dans la Grande-Région, Initiatives lancées avec le Grand-Est, ou encore les Travaux du Groupe de Travail Parlementaire franco-belge, animés par la Préfecture des Hauts-de-France.

L'idée est d'harmoniser et de coordonner les initiatives pour arriver à une résolution des freins à la coopération sur l'ensemble de la frontière franco-belge en collaboration avec toutes les instances politiques et techniques compétentes. En parallèle à ces travaux, la Wallonie et les Hauts-de-France travailleront ensemble sur les points suivants :

- Identification des besoins réels (en concertation avec les entreprises notamment),
- Identification des freins et obstacles,
- Identification des sphères de compétences des différents partenaires et réflexion sur la manière de modifier les différentes législations,
- Rédaction et signature d'un accord éventuel

Une première feuille de route commune dédiée à la formation professionnelle est jointe en annexe.

4) D'une manière générale, des échanges d'informations auront lieu dans les domaines suivants.

a) Energie -climat

En Wallonie, la Convention des Maires, lancée en 2008 a pour objectifs principaux : la réduction des émissions de CO² d'au moins 40% pour 2030, à travers l'augmentation de la part des énergies renouvelables et l'augmentation de l'efficacité énergétique.

Plus de 160 communes sont signataires de cette Convention des Maires principalement grâce à l'outil **POLLEC** qui apporte un soutien financier, technique et méthodologique à l'élaboration et à la concrétisation de Plans d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat au niveau local.

Un autre outil en Wallonie : **RENOWATT** vise à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Ce guichet unique prend en charge la conclusion du contrat de performance énergétique (CPE), sélectionne les bâtiments dignes d'intérêt à la rénovation et lance la procédure de marché public afin d'aider les petites communes dans leur transition énergétique en travaillant selon trois axes : contrats de performances énergétiques, regroupement de bâtiments et centrales d'achat.

Les Hauts-de-France s'engageront sur un échange d'expériences et de bonnes pratiques sur cette thématique ambitieuse. La dynamique régionale « Troisième Révolution Industrielle » a notamment pour objectif d'amplifier les opérations de rénovation des bâtiments : logements individuels et collectifs et bâtiments publics, dont la rénovation des lycées.

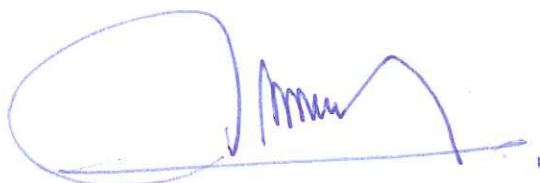
b) Mise en œuvre des politiques européennes

Les services des deux Régions se concerteront pour faciliter la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune en zone transfrontalière.

Des échanges d'informations réguliers au niveau administratif permettront la prévention des problèmes et leur résolution.

Afin de maintenir le dialogue permanent entre les deux régions, la Direction Europe du Conseil régional des Hauts-de-France et Wallonie-Bruxelles International (WBI) sont désignés comme bureaux de contact. Un échange sur l'évolution de la coopération aura lieu une fois par an, en septembre.

Fait à Namur, le 15 septembre 2018, en 2 exemplaires.



Willy BORSUS
Ministre-Président de Wallonie



Xavier BERTRAND
Président de la Région
Hauts-de-France

Emploi et formation professionnelle : feuille de route

1. Contexte

Plusieurs initiatives existent déjà dans ces domaines (Groupes de travail dédiés de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai dont les deux Régions sont membres fondateurs, Accord-cadre dans la Grande-Région, Initiatives lancées avec le Grand-Est, Travaux du Groupe de Travail Parlementaire franco-belge, animés par la Préfecture des Hauts-de-France notamment suite à la rencontre organisée à l'Ambassade de France à Bruxelles le 5 juin 2018.

2. Plan d'actions (pour décembre 2018)

- Diagnostic :
 - Des cibles
 - Des opérateurs
 - Des flux d'emploi et de formation
- Définition
 - Des actions
 - Des indicateurs de réalisation

3. Mise en œuvre des actions (de janvier à août 2019)

- Echange de bonnes pratiques en matière de formation : transparence des contenus de formation, comparabilité des niveaux, méthodes pédagogiques.
- Communication envers les publics professionnels et demandeurs d'emploi

4. Bilan technique et politique (septembre 2019)

La mise en œuvre de cette feuille de route nécessite la désignation d'un expert technique de part et d'autre pour piloter ces travaux.

La Direction Europe du Conseil Régional des Hauts-de-France et Wallonie Bruxelles International auront un rôle de coordination des travaux.